



**3230000 Commission paritaire pour la gestion d'immeubles, agents immobiliers et les travailleurs domestiques**

**Durée du travail**

Date de signature	CCT N°d'enreg.		Date de fin
03.06.2004	72.021	CCT concernant la durée du travail	-



Durée du travail :

Durée du travail hebdomadaire moyenne sur base annuelle: 38h.

10 Jours fériés légaux (art.1 AR 18/04/1974) :

Jour de l'an (1/1),  
Lundi de Pâques,  
Fête du Travail (1/5),  
Ascension,  
Lundi de Pentecôte,  
Fête nationale (21/7),  
Assomption (15/8),  
Toussaint (1/11),  
Armistice (11/11),  
Noël (25/12).

20 Jours de vacances légales :

Le nombre de jours de vacances légales auxquels le travailleur a droit est calculé annuellement en fonction de la somme des jours de travail effectivement prestés et des jours de travail assimilés pendant l'exercice de vacances.